

air), le théâtre de plein air, les bâtiments de gestion du domaine et d'accueil d'événements culturels et le Printemps des comédiens. Et, bien sûr, les bâtiments historiques et classés du Château d'O. Le Domaine permet ainsi de mêler art contemporain, patrimoine historique et spectacle vivant, au bénéfice du plus grand nombre.

Ces instruments modernisés sont au service des objectifs culturels du Département : l'accessibilité des œuvres et des patrimoines, la pérennisation des acteurs culturels, l'aménagement des territoires.

II - L'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle

L'histoire des politiques culturelles françaises est hantée par une question majeure : « D'André Malraux à aujourd'hui, avons-nous démocratisé la culture ? ».

Cette question s'est déclinée dans le temps en de nombreuses autres. La croissance de l'offre s'est-elle accompagnée d'un élargissement des publics ? Pas au même rythme, assurément. La « démocratisation culturelle », qui devait réduire la distance culturelle, la distance sociale, la distance économique entre le public potentiel et les œuvres et le patrimoine, n'a-t-elle pas avancé au détriment d'une « démocratie culturelle » ? La professionnalisation de la culture, l'imposition par l'État d'une excellence artistique n'a-t-elle pas eu comme effet pervers d'empêcher d'autres cultures (celles issues des immigrations, des relations de quartier, des avant-gardes artistiques) d'émerger rapidement ? La décentralisation de certains pans de la politique culturelle étatique n'a-t-elle pas reproduit, dans les

territoires, une nouvelle forme de centralisme au profit des capitales régionales et plus généralement des grands centres urbains ? Ces débats ont traversé la France culturelle, et le Département n'y a pas échappé. Ses propres politiques ont essayé de répondre à ces questions et, en bien des aspects, de tenir les deux bouts d'une histoire contradictoire de la politique culturelle française, à travers des dispositifs d'action souvent innovants, parfois éparés.

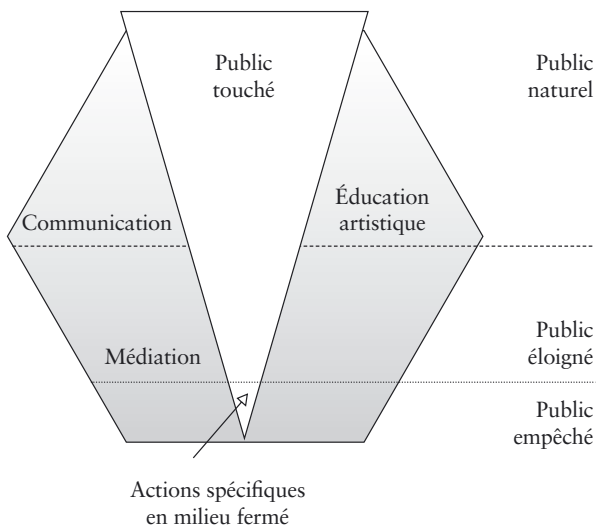
Le Département de l'Hérault souhaite conjuguer démocratisation et démocratie culturelle. Il développera une vision dialectique prônée par la démocratie culturelle, où l'écoute, la prise en compte des expressions culturelles et artistiques des diverses composantes de nos populations ont autant d'importance que les œuvres canonisées par les experts officiels. Il s'efforcera de corriger les attentes d'une politique de démocratisation culturelle en développant des dialectiques territoriales alliant centre et périphérie, centralité et proximité ; mais aussi des dialectiques sectorielles alliant socio-culturel et action culturelle, arts mineurs et arts majeurs, pratiques professionnelles et pratiques amateurs. Autrement dit, il s'efforcera de mettre en œuvre une politique de développement culturel qui prendra également en compte la place de l'émergence, les nouvelles formes, les jeunes et les nouveaux talents, et le soutien aux pratiques amateurs. Pour cela, il faut partir des besoins des populations, des besoins des artistes, des créations telles qu'elles se font, réinscrire les lieux de culture dans les territoires délaissés. Ceci implique de faire exister de l'échange, du débat, de la prise en charge par les populations. En un mot, de la démocratie.

Si la volonté de conforter une culture d'excellence plus accessible au public s'est ici toujours accompagnée d'une volonté de permettre aux populations, aux citoyens, de mettre en œuvre leurs propres actions culturelles et artistiques, ce fut, parfois, au détriment d'une cohérence ou d'une vision d'ensemble. C'est pourquoi le Département souhaite redonner de la cohérence à ses actions, en

s'appuyant sur ses compétences départementales fortes (la solidarité, les collèges) et sur ses traditions d'intervention (la médiation, la diffusion du spectacle vivant, les réseaux d'équipements).

C'est sur la base de cette orientation de la solidarité avec les publics que notre collectivité met en œuvre les six axes de travail suivant :

- l'offre culturelle en direction du grand public ;
- l'éducation artistique et culturelle dans les collèges ;
- les actions de médiation auprès des publics éloignés ;
- l'accompagnement des publics « empêchés » ;
- l'accompagnement des pratiques amateurs ;
- le soutien aux réseaux.



Typologie des publics et des actions concernées

2.1 - L'éducation artistique et culturelle dans les collèges

> Le dispositif Chemins de la culture est l'outil principal du Département.

En 2004, 156 projets ont été réalisés, 10 000 élèves touchés dans 66 collèges pour un budget de 192 000 euros.

Trois types de projets sont aujourd'hui privilégiés, selon qu'ils sont mis en œuvre à l'intérieur des collèges, dans le cadre des programmes pédagogiques, dans ou hors des collèges, dans le cadre d'un partenariat avec le service éducatif d'un établissement culturel, ou au sein de dispositifs de résidences d'artistes dans les établissements d'enseignement.

Les actions mises en œuvre dans le cadre du programme pédagogique des collèges : les ateliers de pratique artistique appelés Action éducative innovante

Le Conseil général subventionne, *via* les collèges, la rémunération d'un intervenant professionnel sur un nombre d'heures suffisant (environ 40h en moyenne) pour l'acquisition d'un savoir-faire et d'un savoir être par les élèves. L'enseignant et l'intervenant professionnel conviennent du contenu de l'atelier. 118 projets ont été financés pour l'année 2004-2005.

> Le service arts plastiques développe ainsi des actions dans le cadre des ateliers de pratique artistique du programme départemental des Chemins de la culture, permettant de définir et de faciliter l'intervention de plasticiens sur des projets éducatifs définis avec les enseignants (8 projets en 2004).

Ces dispositifs ont été diversifiés par la mise en œuvre dans les collèges des premières résidences relevant des arts plastiques ou des arts visuels, permettant un travail beaucoup plus approfondi et intégré, sur une durée de deux à trois mois (collèges de Bédarieux, Sète, Florensac).

> L'ADDM 34 assure le suivi des projets relevant de la danse et de la musique du programme Chemins de la culture (24 projets pour l'année 2004-2005). Elle suit également la mise en place des Contrats éducatifs locaux dans les mêmes domaines. Enfin, elle met en œuvre la Charte départementale de développement des pratiques vocales en milieu scolaire initiée par le ministère de la Culture. Il s'agit de développer des chœurs dans les écoles et collèges. Un projet de création d'un DVD avec l'Opéra doit se concrétiser prochainement. L'ADDM 34 prépare une nouvelle résidence en collège pour 2006. Quatre projets vocaux de qualité seront particulièrement développés à Béziers, Sète, Montpellier et Ganges.

> Le service spectacle vivant suit plus particulièrement les projets liés au théâtre, sous la forme d'ateliers AEI ou de résidence dans les collèges.

Les actions initiées dans le cadre d'un partenariat avec le service éducatif d'un établissement culturel

Collège au cinéma est un partenariat avec le CNC (Centre national du cinéma), la DRAC et le cinéma Diagonal. Ce dispositif vise à sensibiliser les collégiens au 7^e Art, en proposant une formation spécifique pour les enseignants, des projections de films en salle après préparation en classe avec la documentation fournie par le CNC, et la mise en place d'ateliers thématiques au sein du collège avec l'intervention de professionnels du cinéma (30 projets pour l'année 2004-2005).

Faites du théâtre ou **Tous en scène à Sète** sont des partenariats avec la DRAC, le Rectorat et l'Inspection académique. Pendant trois jours, les élèves des collèges sont accueillis au Théâtre des 13 vents ou à la Scène nationale de Sète autour d'un projet pédagogique. Ils visitent les différents services du théâtre, participent à des répétitions, assistent à un spectacle, échangent avec les comédiens et le metteur en scène et pratiquent le théâtre avec des professionnels.

Par ailleurs, des visites et des ateliers à la Villa gallo-romaine de Loupian permettent de faire découvrir aux collégiens toutes les étapes d'une continuité historique, de l'Antiquité à l'époque actuelle, avec la participation à des ateliers sur les thèmes de la vie quotidienne, des mosaïques et du vin, etc.

> Le service patrimoine met en œuvre, dans le cadre du programme départemental Chemins de la culture, une douzaine de projets par an. Ainsi, à Frontignan, les élèves du collège Les Deux Pins mènent, en relation avec des élèves de la commune d'Houmt Souk en Tunisie, un travail de découverte du patrimoine local dans le cadre d'un échange épistolaire. À Montagnac, les élèves du collège Jules Ferry, en relation avec l'association Passe-muraille, ont mené un travail sur la découverte de l'art médiéval, avec des recherches documentaires, une relation avec le CAUE pour appréhender les techniques architecturales de construction au Moyen Âge, projet qui débouchera sur la proposition d'un jeu de piste sur Montagnac médiéval, co-organisé avec l'OSTI de Pézenas. À Pézenas, ce sont les métiers du patrimoine architectural qui font l'objet d'un projet conjuguant ouverture sur la vie locale, découverte des métiers d'art (travail de la pierre, ferronnerie, etc.) et émergence de projets professionnels pour des élèves en voie d'insertion.

> La Direction départementale du livre et de la lecture organise des ateliers de lecture pour des collégiens, intitulés « le goût de lire » afin de développer des passerelles entre les CDI des collèges et les médiathèques. En partenariat avec l'association Le Champ de Lire, elle coordonne une action nouvelle Poem-Express, projet international de poésie et d'arts plastiques dans lequel les collégiens sont appelés à écrire un poème ou une parole, présentés sous forme d'affiche. En partenariat avec la librairie Sauramps, elle est partenaire du Prix des incorruptibles, qui permet à de nombreux jeunes lecteurs de se mobiliser autour de la lecture. Elle organisera dès

2006 un prix départemental littéraire des collégiens qui sera décerné dans le cadre de la Comédie du Livre.

> Le service éducatif des archives départementales initie un programme d'accueil des collégiens, en mettant à la disposition des enseignants et des élèves des activités et des « supports pédagogiques » : sélection de sources documentaires écrites ou iconographiques, visites commentées, expositions, ateliers thématiques, cours de paléographie... Ce programme a vocation à s'insérer dans des dispositifs existants : classes à PAC (projet d'action culturelle), IDD (initiatives de découverte), contrats éducatifs territoriaux...

> Le Département soutient l'action des services éducatifs des théâtres Jean Vilar à La Paillade, de la Scène nationale de Sète ou des 13 vents (en 2005, deux ateliers ont été conduits dans le cadre des « classes oxygènes » avec les collèges F. Mitterrand de Clapiers et F. Mistral de Pérols).

Les résidences d'artistes en collège

Elles favorisent le rapprochement, les relations et les échanges entre les artistes en création et le milieu scolaire. Au sein du collège, il s'agit d'offrir un espace d'ouverture et de réflexion sur la création, d'offrir un temps d'exception à chacun par un vécu au quotidien, hors temps et hors rythme habituels ; elles permettent une rencontre avec l'autre et l'expérience d'univers différents et elles favorisent une rencontre sensible avec soi-même. Elles ont pour vocation de sensibiliser les collégiens au processus artistique, de développer leur esprit critique et de faire d'eux le public de demain.

L'artiste est à demeure dans le collège pendant deux à trois mois. Il intervient selon une large thématique. Cette intervention de création est mise en relation avec l'environnement de l'établissement, voire un environnement plus large. Le collège prend en charge l'hébergement et la mise à disposition de locaux. Chaque fois que c'est

possible, la commune est associée. Ainsi à Florensac et à Bédarieux, deux résidences ont été mises en œuvre en partenariat communal.

Par ailleurs, dans le cadre des **Rencontres méditerranéennes**, des résidences de deux à trois mois ont été mises en œuvre avant l'événement, avec pour objectif la rencontre des publics et la mixité sociale. Ont été ainsi menées :

- **des résidences théâtre** : implantation d'une compagnie dans un collège pendant une durée de quatre à cinq semaines. C'est une résidence de création. Les élèves participent au processus de création autour de l'écriture, de jeux d'acteurs, de la scénographie. Dans ces résidences, on retrouve la volonté d'accueillir des compagnies du département, celles-ci étant, si possible, implantées dans le territoire du collège (ex : Art mixte à Montarnaud) ;
- **des résidences danse** : même processus que pour les résidences théâtre. Durée de quatre semaines. Deux expériences : Marsillargues et Paulhan. Volonté d'associer et de travailler en partenariat avec un équipement culturel (théâtre de Clermont l'Hérault) ;
- **des résidences écriture** : intervention sur une période de deux mois d'un écrivain. Mise en place d'ateliers d'écriture avec les élèves. Vingt résidences en moyenne par an. Ex : résidence d'écrivains à Marsillargues, résidence de théâtre à Ganges. Il y a un travail sur le réseau des associations, le public scolaire, en partenariat avec les collectivités territoriales. La DDLL organise également des rencontres avec les écrivains et les illustrateurs qui se situent dans le même esprit que ces résidences. Cinq projets ont été réalisés en 2004-2005.

Un bilan rapide de ces dispositifs laisse apparaître trois fragilités :

- il existe une concentration des actions sur quelques collèges « demandeurs » ;
- ces projets sont souvent portés par les mêmes enseignants au fil des années, qui peuvent s'essouffler et perdre leur qualité de « volontaires » ;

- enfin, il existe une réelle difficulté liée aux déplacements nécessités par de telles actions pour les groupes d'élèves.

2.2 - Les actions de médiation menées auprès du grand public

Les actions de médiation sont indissociables d'un travail d'élargissement des publics. Mais le concept de médiation décline plusieurs acceptions. D'une façon générale, la médiation est tout ce qui concourt à mettre en rapport l'artiste et l'œuvre avec le public. C'est, avant toute chose, le développement des démarches d'appropriation de l'art vivant et du patrimoine artistique et culturel. L'art vivant et le patrimoine artistique et culturel ne s'offrent pas, ne se révèlent pas spontanément. Il s'agit pour notre collectivité de travailler plus particulièrement et prioritairement sur des publics jusqu'alors distants des biens culturels. La médiation constitue ainsi un des outils essentiels d'une politique de démocratisation de l'accès à la culture, à l'égard des publics les plus éloignés de l'offre, en fonction de leur situation sociale, économique ou géographique. Elle fait appel à des didactiques, des connaissances et un investissement particulier de la part des professionnels de la culture.

On est donc bien loin d'une simple activité de communication ou de marketing. La médiation conjugue en fait plusieurs dimensions qui agissent en interactivité :

- elle « interprète » le réel ou l'imaginaire de l'acte artistique ou encore elle interprète par la mise en scène du réel, notamment dans l'audiovisuel ;
- certains évoquent plus volontiers la notion de « passeur » pour ce « franchissement culturel » ;
- d'autres feraient plus appel à la notion de « compagnonnage », qui rendrait mieux compte de l'idée d'acte humain, d'initiation, de facilitation ;

- une vision plus technicienne de la démarche de médiation évoquera beaucoup plus « l'interface », cette posture intermédiaire entre l'œuvre et le public, faisant ainsi plus appel à une démarche de décodage, de traduction ou d'interprétation ;
- enfin, la médiation vient compléter l'action de l'animation : l'animateur, qui se situe du côté des publics, est épaulé en quelque sorte par le travail du médiateur, qui se préoccupe davantage de l'œuvre.

Cette complémentarité d'actions tend à tisser le rapport entre l'œuvre et les publics, notamment, pour tous ceux qui n'ont pas eu les conditions socio-culturelles de l'accès. Cette fonction de médiation s'est développée et il existe aujourd'hui divers types de médiateurs culturels : médiateurs des musées, médiateurs d'art contemporain, médiateurs du livre, etc.

Les services culturels du Département mènent ainsi toute une série d'actions de médiation auprès du grand public :

> Le service **arts plastiques** accompagne sa programmation artistique d'une action de médiation, notamment au Domaine d'O.

Deux médiateurs artistiques développent une action en direction des publics scolaires, accompagnée d'une sensibilisation auprès des enseignants afin qu'ils puissent travailler en amont d'une visite avec les élèves, au travers de dossiers pédagogiques fournis. Cette action s'adresse à tous les publics scolaires de l'Hérault.

Une action de médiation visant le grand public est aussi organisée : visites spécifiques pour les agents du Conseil général ; travail avec les associations de quartier ; visites d'ateliers avec des associations sensibilisées aux arts plastiques, qui développent des pratiques amateurs ; rencontres organisées avec l'artiste sur le lieu d'exposition et dans les classes.

> Le service du patrimoine

Dans le cadre du travail d'inventaire qui se mène selon les mots de A. Malraux, « *de la petite cuillère à la cathédrale* », des restitutions sont faites auprès des populations concernées sous forme de conférences ou de CD-Rom. Chaque année, en septembre, Les Journées du patrimoine, organisées dans les domaines départementaux, sont l'occasion d'une grande opération de médiation (visite guidée, conférence, exposition, etc.) que le service confie souvent à divers partenaires. Cette sensibilisation utilise comme vecteurs les arts plastiques ou le spectacle vivant et la mise en œuvre d'ateliers, notamment en direction du public jeune.

Le Prix du patrimoine et des musées permet aussi aux associations concernées de faire de la médiation.

> La Direction départementale du livre et de la lecture a son propre service des Médiations et de la lecture jeunesse. Il développe deux programmes : un programme de prévention de l'illettrisme en direction des tous petits, avec des formations et des animations avec le livre objet d'éveil et le « Couffin des bouquins » et des ateliers de formation pour les assistantes maternelles ; un programme d'ateliers de lecture dans les collèges : « Le goût de lire » (Cinq agents mènent chacun un atelier une fois par mois, durant dix mois). Deux colloques par an sont organisés à destination des personnels d'encadrement de la petite enfance et des collèges (personnels des bibliothèques et assistantes maternelles). À la demande, des animations plus ponctuelles peuvent être organisées dans les médiathèques ou les hôpitaux. La DDLL organise, sur Montpellier et sur Béziers, un programme annuel de formations (initiales, thématiques, spécialisées), entre 35 et 50 journées par an pour 800 à 1 000 journées stagiaires.

> Les **archives départementales** développent, dans le cadre de leur service ordinaire, une action auprès du grand public avec une aide à la recherche dans les salles de lecture ou avec des publics plus ciblés (Chercheurs, étudiants), qui est une forme de médiation.

> Le **service spectacle vivant** développe une action de formation en direction des amateurs, avec l'opération « sac à dos théâtre » (un professionnel travaille un week-end sur un thème précis avec une association). Dans les collèges, la médiation est faite entre les enseignants et les artistes à l'occasion du montage des projets. Dans le cadre du festival Saperlipopette Voilà Enfantillages, des temps de rencontre sont organisés avec de nouveaux publics, ainsi en 2004 avec le Secours populaire.

> Le Théâtre d'O

L'action permanente du Théâtre d'O est de travailler à la rencontre des œuvres et des artistes avec le public. Pour ne prendre que la dernière période de 2000 à 2003, la recherche et le contact de ce public ciblé ont été faits par deux médiateurs : l'un en charge des publics scolaires (du primaire à l'universitaire) et des adultes « insérés » (comités d'entreprises et associations), l'autre en charge des publics en insertion.

Ainsi, l'équipe a pu toucher le public scolaire, grâce à des dossiers pédagogiques envoyés aux enseignants, préalablement à une visite de l'artiste metteur en scène dans la classe intéressée à venir voir un spectacle et/ou à des démarches de visites-imprégnations auprès des publics visés.

Pour le grand public, il a été organisé des visites de l'outil théâtral (tant les parties réservées aux spectacles que celles destinées à l'administration) pour des groupes préalablement démarchés et intéressés par le théâtre mais n'ayant pas encore osé franchir le seuil ; ces visites étant aussi l'occasion d'une présentation des métiers du théâtre.

La visite était enfin l'occasion d'une présentation des métiers du théâtre.

Depuis deux ans, le Théâtre d'O a également initié des « rencontres-café » avec les publics salariés et les publics étudiants. Les publics salariés, prévenus par voie d'affiches et de courriers, peuvent, en amont d'un spectacle, rencontrer les artistes dans le hall du Théâtre d'O, entre 13h et 14h, autour d'un café. Il en est de même avec les publics étudiants, mais là, l'équipe se déplace avec les artistes au Théâtre de la Vignette (Université Paul Valéry) et propose la rencontre autour d'un café. Ces publics sont informés par voie de tracts, d'affiches.

Les « rencontres-plateau » à l'issue des spectacles sont organisées entre les publics intéressés et les artistes. Trois fois l'an, le Théâtre d'O organise les rencontres spect'acteurs. Dédiées aux abonnés, c'est une sorte d'école du spectateur, où chacun peut donner son avis sur les spectacles vus dans la période écoulée et qui permet d'expliquer les spectacles à venir ou la prochaine programmation.

D'autres voies sont empruntées pour la médiation : la programmation sur le territoire de « spectacles en appartements » et de lectures dans le cadre du cycle Text'O, expérimentant ainsi de nouvelles formes de diffusion. Ces décentralisations, qui impliquent une forte mobilisation, sont les moments les plus forts d'imprégnation.

Pour le public en insertion, en collaboration avec des associations caritatives et avec l'aide des agents des agences sociales, un travail d'atelier mené par les artistes a conduit à trois créations dans l'année. De telles actions ne sont menées que dans le cadre d'un partenariat soutenu avec des structures et des agents ayant une proximité avec les publics bénéficiaires de la médiation.

> Les agences culturelles

Elles travaillent dans la notion d'expérimentation, dans la proximité et dans l'objectif de l'élargissement des publics, pour une égalité des personnes vis-à-vis de la culture et du développement des territoires.

La médiation passe par le montage de projet : mise en place de comités locaux pour chaque action, recherche permanente de nouveaux partenaires.

Par ailleurs, l'agence Cœur d'Hérault travaille depuis deux ans en direction des publics défavorisés ou en difficulté d'insertion, en partenariat avec l'Office culturel du Clermontois. Diverses expériences ont été menées depuis 2003, touchant une cinquantaine de personnes présentant divers types de difficultés. Pour l'année 2004/05, il a été mis en place des ateliers de rencontre de juin 2004 à mai 2005, en partenariat avec certaines associations culturelles et sociales, sur le thème des marques dans la société, autour de la pièce de Rita Cioffi, *Shopping*, qui ont touché une trentaine de participants.

Depuis trois ans, les Rencontres méditerranéennes sont une action de médiation importante. Des actions de sensibilisation sont mises en place avec les partenaires locaux tout au long de l'année (ateliers, débats, rencontres littéraires, résidences, spectacles...), afin de favoriser ces espaces de rencontre et de partage des identités. Il s'agit là encore de toucher de nouveaux publics potentiellement intéressés par ces actions, en évitant l'écueil d'une programmation directe qui souvent ne touche que les habitués. En effet, les Rencontres méditerranéennes ne souhaitent pas se construire dans une logique de « festival », mais bien plus dans une logique de projet de développement culturel à caractère événementiel, favorisant l'émergence de projets locaux et l'implication des populations locales. On peut ainsi noter comme exemple de sensibilisation, en 2004/2005, la manifestation Exil à Béziers.

Enfin, dans le cadre du projet « Jeunesse en cœur d'Hérault », la médiation passe par l'accompagnement des jeunes du territoire dans leur démarche de projet culturel, en favorisant notamment leur présence dans les projets existants, afin de revivifier les réseaux locaux et de proposer une programmation alternative adaptée aux attentes des jeunes (15-35 ans) en milieu rural. Des liens sont donc faits avec les actions départementales (Primeur d'Hérault ; Rencontres méditerranéennes ; accès au spectacle vivant). La première étape, en 2004, a permis d'impliquer 30 jeunes dans le montage de l'action Primeur d'Hérault à Pézenas.

Ce sont de telles expériences qu'il faut transposer sur d'autres territoires.

D'une façon générale, ces actions de médiation correspondent à une certaine répartition des rôles :

- les diffuseurs doivent s'occuper d'élargir leur public « naturel » ;
- le Département mène un travail spécifique pour rapprocher certains publics très éloignés de la culture ; ce travail allant plus loin qu'une attention particulière aux publics en insertion, même si ce public lui est très spécifique.

Plusieurs difficultés ressortent : celle de la formation des professionnels et des intervenants associatifs à la médiation, celle des outils pour toucher les jeunes et les salariés, celle du temps de l'action pour permettre l'expérimentation et la structuration de dispositifs.

2.3 - L'accompagnement des publics « empêchés »

Il s'agit là de toucher des publics spécifiques particulièrement défavorisés pour des raisons médicales, judiciaires ou sociales. Nous entendons par publics « empêchés » les personnes de tous les âges, atteintes d'un handicap, personnes âgées dépendantes, personnes hospitalisées et personnes en grande difficulté sociale, qu'elles vivent à domicile ou en institution, toutes ont le droit d'accès à toutes les activités culturelles et artistiques.

Ainsi, trois types de publics sont susceptibles de bénéficier de dispositifs particuliers :

- les publics exclus, socialement très défavorisés ;
- les publics soumis à une incapacité physique ;
- les publics soumis à une incapacité matérielle, ne pouvant pas se déplacer pour se rendre dans un lieu culturel ; on parlera alors de « publics captifs » : maisons d'arrêt, maisons de retraite, hôpitaux...

Ici encore plus que dans les autres formes de médiation, il s'agit tout d'abord de décroiser.

Décroiser les groupes d'individus, et du même coup les représentations que chaque groupe social se fait des autres, en partageant un acte difficile pour tout le monde, la pratique artistique.

Décroiser les légitimités aussi, en affirmant que l'art et la culture appartiennent à chacun et en instituant une autre pratique qui ne renforce pas encore le sentiment d'exclusion. Il s'agit donc de casser les clivages habituels entre ceux qui créent et ceux qui consomment, entre ceux qui ont la légitimité pour le faire et les autres.

Il s'agit aussi de réaffirmer un principe fondamental : la confrontation avec la création commence par le plaisir. Rencontrer une œuvre d'art peut être un acte gratuit, dont un des objectifs serait le plaisir, la recherche d'émotions. Ce désir de culture et des sensations qu'elle procure est aussi une source de connaissances et d'épanouissement de soi.

Enfin, il faut rappeler que l'action culturelle est un acte social. La culture est susceptible de jouer un rôle dans la lutte contre les inégalités. Partager un acte de création, « faire ensemble », ou, ensemble, aller à la rencontre d'un artiste et d'une œuvre, c'est aussi partir à la recherche de valeurs communes, c'est permettre à des individus venus d'horizons différents, de par leur appartenance sociale, professionnelle et/ou culturelle, de se rencontrer. Là, la confrontation avec la création n'est pas une fin en soi mais bien un acte de médiation entre des individus. Si on ne transforme pas un travail culturel de proximité en simple thérapie sociale, visant à recoudre un tissu social en proie au mal être de notre société, et si on évite de ne proposer qu'illusions, strass et paillettes... Alors, une action culturelle de qualité menée en direction de ces populations défavorisées peut apporter à ces publics des éléments de compréhension et de résolution de leur difficile situation, à condition qu'on lui donne justement les moyens et les exigences nécessaires.

C'est en tout cas le défi que se propose de relever notre collectivité vis-à-vis de ces publics « empêchés ».

L'ensemble des directions culturelles mène ainsi toute une série d'actions en direction de ces publics.

> Le service patrimoine s'est adressé ainsi à un public en insertion dans une action menée en partenariat avec l'association Cultures du cœur, qui a permis à ces personnes de bénéficier du Pass musées à des tarifs réduits. Concernant les non-voyants, le musée d'Hérépian a mis au point un parcours spécifique qui leur a permis de mener à bien leur visite.

> La Direction départementale de la lecture et du livre tend, par des programmes appropriés, à permettre à des publics en situation de difficulté ou d'exclusion d'accéder à l'offre culturelle : actions à la carte dans les hôpitaux, les maisons de retraite, les maisons d'arrêt et en faveur du public des mal-voyants et des aveugles, grâce notamment

à un partenariat récent avec le réseau des médiathèques de l'agglomération de Montpellier, qui constitue une première en France. Ceci se traduit par :

- la circulation de livres en braille dans tout le département ;
- le projet d'acheminement de personnes mal-voyantes, résidant dans le département, sur l'espace spécifique de la médiathèque centrale pour des animations adaptées (lectures, cinéma).

> Les agences culturelles mènent, en collaboration avec les services sociaux du département, une série d'initiatives, notamment dans le Clermontais, en partenariat avec le théâtre de Clermont l'Hérault. L'objectif est de favoriser la rencontre, d'emmener les publics « empêchés » au contact des artistes, d'un lieu, lors d'une résidence de création. Cette action se base sur le projet qui a été mené durant trois ans au Théâtre d'O. Les temps de bilan sont importants et permettent de faire évoluer le projet. En effet, il ne peut être réalisé que s'il y a un lieu porteur structurant.

> Le service arts plastiques mène des actions ponctuelles visant ces publics. C'est le cas de certains projets, dans le cadre des Chemins de la culture, qui s'adressent à des élèves en difficulté des SEGPA de collègue. Un travail spécifique a également été mené pour les expositions réalisées à l'Hôtel du Département de Béziers, en direction des élèves du collègue Bessou, avec des classes ENA (élèves nouvellement arrivés, primo arrivants) ou des classes UPI (unité pédagogique d'intégration, élèves avec un handicap), et plus récemment avec les publics d'une maison de retraite et d'un centre social. Enfin, un partenariat a été initié avec l'IME et le CAT Les Mûriers pour recevoir leurs publics en difficulté dans les expositions de la Galerie d'O.

> Les divers services de la Direction départementale de la solidarité développent aussi des actions visant à agir contre l'exclusion culturelle. Avec ses diverses agences territorialisées et ses lieux ressources, elle développe des projets favo-

risant l'accès à la culture pour les publics les plus défavorisés. Elle s'appuie sur le programme européen Equal, en partenariat avec diverses associations : Unissons, pour les jeunes à La Paillade ; Aïdosmaïselas, qui organise des défilés de mode pour l'agence de Sète, la Boutique d'écriture de Lunel pour un travail autour de la culture de la Bouvine, la compagnie L'Escargot, à Maugio, pour un atelier théâtre, le projet Vitrines en vie, à Pézenas, pour un travail sur les arts plastiques, ou encore un travail sur la poésie avec la Brigade d'intervention poétique à Frontignan, par exemple.

Enfin, il faut aussi citer l'action de Cultures du cœur, association loi 1901, qui engage son action de promotion de l'insertion par l'accès à la culture autour de trois axes :

- favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs en développant des partenariats avec les entreprises culturelles et sportives ;
- sensibiliser et initier les acteurs des domaines éducatif et social à la lutte contre l'exclusion culturelle ;
- créer et développer un système d'informations culturelles disponibles sur Internet pour l'ensemble de son réseau.

Cultures du cœur développe un réseau de partenaires d'entreprises culturelles et sportives² s'engageant à mettre à disposition un nombre maximal d'invitations, dont vont bénéficier les populations exclues de la culture, qu'il s'agisse de théâtre, de cinéma, de musique, de visites de musées ou d'événements sportifs.

L'association gère une billetterie d'invitations Internet, consultable par un réseau de relais³ locaux qu'elle développe, anime, contrôle. Ces relais, chargés de la médiation culturelle auprès de leurs publics, sont des structures déjà investies dans la lutte contre l'exclusion, comme les maisons de quartier, les centres d'hébergement, les centres communaux d'action sociale, les missions locales, les antennes sociales des conseils généraux, voire

² <http://www.infospectacles.com/forsite/partenaires/partenaireculture.html>

³ <http://www.infospectacles.com/forsite/relais/social.html>

des enseignants avec le soutien de l'Éducation nationale. Cultures du cœur leur donne les moyens de renforcer leur action en les formant à la médiation culturelle.

Dans l'Hérault, Cultures du cœur a été créée en 2002. Elle a depuis proposé 7719 invitations, au travers de 66 relais sociaux et 52 partenaires culturels. Une convention entre cette association et le Département est en chantier. Un projet transversal mobilisant la Direction départementale du livre et de la lecture, la Direction des politiques culturelles locales et les archives, concernant un programme culturel pour les services dans le cadre du « bien vieillir », est en construction.

L'analyse de ces besoins et de ce type d'actions fait apparaître les éléments suivants :

- la mise en place d'une politique culturelle en direction des publics empêchés demande une bonne connaissance de ces publics, de leur environnement et des relais existants ;
- cette mise en place passe nécessairement par des partenariats : entre les directions du Conseil général (dispositif spécifique avec des personnes référentes), avec d'autres collectivités (travailleurs sociaux, maisons de retraite, hôpitaux, maisons d'arrêt...), et avec le tissu associatif (bénévoles des bibliothèques, visiteurs de prison, associations caritatives...) ;
- une telle politique en direction de ces publics fragiles, et bénéficiant actuellement principalement de l'action portée par des bénévoles, suppose la mise place d'un conventionnement qui permette la pérennisation et la professionnalisation de tels projets ;
- la mise en place d'actions culturelles en milieux clos et/ou à destination d'un public très fragile (malade ou déficient, soumis aux rythmes médicaux, etc.) nécessite de repenser les actions et de prévoir des formes légères d'intervention pouvant être présentées à un public peu nombreux ;

- enfin, si aujourd’hui ces actions tendent pour la plupart à inciter ces publics à venir dans les lieux culturels, il faut aussi développer des actions « hors les murs » pour aller vers eux.

2.4 - L’accompagnement des pratiques amateurs

La définition de ce qu’on dénomme « pratiques amateurs » et plus généralement « les amateurs », est une réelle gageure.

À l’issue de l’enquête nationale de 1996 « Les amateurs : enquête sur les activités artistiques des Français », l’équipe de chercheurs de la Direction études et prospectives du ministère de la Culture avouait la difficulté qu’elle avait à cerner le champ d’investigation. En effet, plusieurs questions se posent :

- à partir de quel moment et sur la base de quels critères peut-on considérer que l’engagement des individus est suffisant pour être considéré comme une activité ?
- comment isoler toutes les activités artistiques parmi l’ensemble des activités de loisirs qui peuvent intégrer une dimension esthétique sans être considérées comme artistiques ?
- comment isoler les activités artistiques parmi les activités de loisirs qui ont un contenu culturel sans être considérées comme artistiques (ex : aller au cinéma, au musée, etc.) ?
- au sein même d’un domaine artistique, comment isoler le véritable amateur des autres ?
- doit-on prendre en compte la régularité de la pratique ou la qualité de la production ?

Par ailleurs et paradoxalement, l’augmentation significative des pratiques amateurs est dissociée de la fréquentation des équipements culturels qui augmente peu (cf. *Études du ministère sur les pratiques culturelles des Français*).

La pratique amateur est aussi plus diversifiée sur le plan social que la fréquentation des équipements culturels.

Pour le spectacle vivant, la définition généralement retenue est celle d'individus pratiquant (individuellement ou collectivement) une activité sans en retirer de revenus réguliers. Un amateur est celui qui ne vit pas de son activité artistique. Mais où placer les professionnels qui ne tirent pas suffisamment de revenus de cette activité spécifique ?

Pour les arts plastiques : des artistes professionnels ont souvent une activité annexe à leur activité artistique et il n'existe pas de statut d'intermittent qui permettrait de les différencier des amateurs. Disons que la notion d'amateur renvoie à la catégorie des pratiquants qui n'ont pas atteint un niveau tel que l'on pourrait les qualifier de professionnels. Cette notion d'amateur renvoie aussi à cette partie du public qui est dans une démarche de pratique artistique individuelle ou collective et dans la fréquentation régulière des lieux de diffusion. La distinction reste éminemment subjective.

Dans le domaine des archives, les *amateurs* peuvent être les généalogistes ou les historiens, mais aussi des adhérents d'une association impliquée dans la démarche archivistique ; ils constituent 60 % du public des archives (les 40 % restants sont des universitaires, étudiants, scolaires...).

Pour la lecture publique, le dilemme ne touche pas le public, mais les responsables de points de lecture. On distingue ainsi les salariés (professionnels spécialisés ou non) des bénévoles (formés ou non).

Étymologiquement, l'amateur est « *une personne qui aime, qui cultive un art pour son plaisir et non par profession* » (cf. *Le Robert*). Les pratiques amateurs s'exercent dans le temps du loisir, elles comportent une part de plaisir, voire de passion.

Le professionnel est celui qui vit économiquement, financièrement, de sa pratique artistique. Il exerce un métier.

La distinction entre l'amateur et le professionnel repose à la fois sur des critères objectifs (rémunération, activité principale, organisation sociale d'une profession avec ses normes d'accès et ses modes de régulation) et sur des représentations sociales. On peut ainsi considérer l'activité pratiquée en amateur comme une forme amoindrie de l'exercice professionnel ou, à l'opposé, comme la manière la plus noble de s'adonner à une activité de manière désintéressée.

S'il existe une vraie difficulté de définition, distinguer les pratiques amateurs des activités professionnelles ou pré-professionnelles est clairement un enjeu au sein des politiques culturelles.

Les pratiques amateurs répondent à des enjeux artistiques, sociaux et économiques.

Elles sont la première étape de la rencontre avec l'art. Elles facilitent l'appropriation des patrimoines artistiques, et sont souvent le premier pas vers l'activité professionnelle. Par leur convivialité, ces pratiques contribuent à créer ou à restaurer du lien social. Elles sont à la fois vecteur d'identité d'un groupe, lieux de rencontre et de reconnaissance des diversités et des métissages, terrains d'intégration.

Les pratiques amateurs ont souvent de fortes répercussions économiques. Ainsi les musiciens amateurs sont un moteur pour la facture instrumentale, l'édition musicale, le disque, et une source d'emplois considérable (encadrement, actions de formation, collaborations avec des professionnels, etc.).

Enfin, et ce n'est pas le moindre des intérêts pour notre collectivité, la pratique en amateur renvoie à l'histoire de l'éducation populaire, qui s'intéresse à la pratique

amateur artistique pour faire de l'individu un citoyen. Il s'agit alors de donner à chacun les moyens d'exprimer ses potentialités. La pratique amateur est considérée ici comme creuset d'expression, d'épanouissement, comme fabrique de collectif, de « faire ensemble ». Elle constitue souvent, notamment en milieu rural, la première rencontre avec « la chose culturelle », facteur important de l'animation et de la vie culturelle du village. Elle représente un élément important de sensibilisation de ce public à la pratique culturelle et peut le conduire vers d'autres envies, d'autres besoins, d'autres curiosités. Il faut donc offrir aux amateurs une qualification digne de ce nom, un accompagnement professionnel le plus exigeant et des espaces de pratiques les mieux adaptés. À cette condition, la pratique amateur, d'abord récréative, pourra être aussi créative.

Le Département développe ainsi de nombreuses actions d'accompagnement des pratiques amateurs.

> En musique et danse :

– l'ADDM développe une action de soutien aux associations de musiciens et danseurs amateurs dans un souci de rencontre avec les artistes professionnels, d'amélioration qualitative de leur travail, de pérennisation et de développement des pratiques. Elle soutient les associations d'amateurs sur des projets qui débouchent sur des co-réalisations. Le budget global de ces co-réalisations s'élève à environ 40 000 euros par an.

> Pour le théâtre, trois types d'actions sont actuellement menés :

– le conseil et l'accompagnement. On citera ici le partenariat avec le comité départemental de la Fédération nationale des compagnies de théâtre et d'animation (FNCTA), qui organise, chaque année en novembre, les Théâtrales de Castries (présentation de 30 spectacles sur 15 jours) et qui gère de nombreuses troupes de théâtre amateur sur notre région ;

- la promotion de réalisations, avec notamment une aide au festival Comédie passion, organisé depuis 15 ans par la Commune de Vailhauquès ;
- une aide à des actions de formation-stage : ainsi les Rencontres théâtre amateur, organisées par les CEMEA avec la commune du Pouget et le soutien de la DRAC LR. Organisé depuis 13 ans, ce stage s'adresse, chaque année, à une quarantaine de participants, et conjugue la formation encadrée par des professionnels de renom avec une manifestation locale, un espace de rencontres citoyennes et une mise en réseau des acteurs associatifs et institutionnels du théâtre amateur. On citera également les actions de formation « Sac à dos théâtre », directement gérées par le Département : à la demande d'une compagnie, un week-end de formation sur une thématique précise (travail de la voix, théâtre et émotion, techniques du clown, etc.), avec l'intervention de professionnels spécialisés.

> Pour les arts plastiques :

- le service des arts plastiques n'aide pas directement les amateurs. Un lien existe avec l'association ARFACS, les CEMEA et les services sociaux du Département pour l'aide aux artistes Rmistes qui sont en voie de professionnalisation.

En conclusion, il nous faut faire quelques constats plus généraux :

- les attentes des amateurs se situent principalement sur des problématiques techniques et professionnelles : apprentissage de techniques, de savoir-faire... ;
- les grandes fédérations d'éducation populaire, confrontées aux mutations de la vie associative, semblent avoir délaissé ces actions au profit de groupements plus novateurs, en milieu urbain comme en milieu rural. On peut citer ici le travail des équipes artistiques et culturelles regroupées dans les friches, voire certains squatts artistiques que le ministère de la Culture dénomme

- « Nouveaux territoires de l'art » (cf. *Rapport de Fabrice L'extrait*) ;
- notre collectivité se doit de bien distinguer les deux mondes des amateurs et des professionnels ; il s'agit notamment de valoriser l'amateur pour l'amener progressivement vers une création plus libre et indépendante ; d'accompagner, de « former » et de provoquer des capacités créatrices pour rassurer tout en « provoquant » ;
 - le Conseil général s'est donné ici un rôle de fédérateur, de mise en réseau, de mutualisateur, d'organisateur du lien avec les artistes et les milieux professionnels. Il met en œuvre un principe de subsidiarité : ce que le terrain fait tout seul, le Conseil général ne le fait pas à sa place.

Tout le monde n'est pas artiste, mais chacun de nous a une curiosité culturelle, même latente, un talent, même en germe ; l'action du Conseil général peut être ici décisive pour relever ce défi de démocratie culturelle. Dans un contexte où les pouvoirs publics semblent délaisser le champ de l'amateurisme, notre collectivité pourrait développer un chantier de travail fondamental pour l'avenir des arts et de la culture dans l'Hérault.

2.5 - Les réseaux et les résidences

Les réseaux

Un réseau, c'est d'abord et avant tout une réunion de partenaires qui veulent travailler ensemble et qu'une vision commune de leur rôle réunit, avec un vecteur commun d'échanges mais aussi et surtout la certitude de valeurs partagées.

Parmi la polysémie de cette dénomination, quelques éléments distinctifs et certaines caractéristiques ressortent néanmoins.

> Des relations non hiérarchiques

Les réseaux sont issus de groupes de personnes ayant

en commun une passion, un intérêt ou un objectif. Ils créent un climat propice à l'innovation et aux nouvelles idées, à la valorisation des gens à tous les niveaux, et à l'application d'options multiples à des problèmes complexes. Ils favorisent les décisions collectives. Les réseaux engendrent une culture où le statu quo est remis en question, où différents points de vue sont pris en compte et où le dialogue ouvert est encouragé.

> Un partage du savoir

Les réseaux transforment les connaissances en résultats concrets et les transmettent d'un service ou d'une équipe à l'autre, créant ainsi un capital intellectuel. Ils ont recours aux outils de communication pour mettre en commun l'information, les connaissances, les pratiques exemplaires et l'expérience, afin d'en tirer le maximum et d'améliorer la prestation de services. Ils regroupent l'expertise de sources diverses pour trouver de meilleures solutions.

> Une approche commune

Les membres d'un réseau finissent par utiliser le même langage, les mêmes outils et les mêmes processus.

> Des synergies, une interaction

Les réseaux permettent de créer des occasions en fonction des besoins. Ils aident à promouvoir l'horizontalité ainsi qu'une participation intersectorielle.

En ce sens, les réseaux renforcent l'incidence des interventions, sans pour autant nécessiter des ressources plus considérables.

Certaines de ces caractéristiques peuvent ou pourraient s'appliquer aux associations et aux « entités de base »... Cependant le réseau nous paraît être bien plus qu'un simple groupe local d'individus : il implique la relation, le lieu au-delà de certaines frontières. Il est rapprochement et mutualisation, expérience et expérimentation.

Le Département accompagne plusieurs réseaux, que l'on peut regrouper selon la typologie suivante :

- des **réseaux associatifs** (Fédérations d'éducation populaire comme la Fédération départementale des foyers ruraux, la Fédération des œuvres laïques de l'Hérault, les CEMEA, les MJC, la Fédération Léo Lagrange, Peuple et culture LR et ses IFAD, CIVAM, associations du patrimoine). Le Département est lié à certains de ces réseaux par convention ;
- des **réseaux de professionnels** (bibliothécaires, ARPROS, MAP). Seul le réseau des bibliothécaires entretient des liens réguliers avec le Département ;
- des **réseaux locaux**, comme les Rencontres méditerranéennes. Ce réseau d'opportunité, qui regroupe collectivités, associations, structures de diffusion, institutions... participe activement à la mise en œuvre et à la réussite de la manifestation ;
- le **réseau Éducation nationale**. À travers le programme Les Chemins de la culture et en particulier dans le domaine des arts plastiques, un réseau d'enseignants est mobilisé.

Chacun des services culturels s'appuie d'ailleurs sur ses propres réseaux.

> Pour les **arts plastiques** : des réseaux de diffusion qui regroupent les divers lieux d'exposition dans les communes ou les intercommunalités partenaires ; des réseaux Éducation nationale, plus informels, *via* l'action entreprise autour des expositions à l'Hôtel du Département de Béziers ou à la Galerie d'O ; le réseau MAP (Maison des auteurs et plasticiens), regroupé autour de la revue *Tam Tam 'Art*, qui fait notamment tout un travail autour des questions juridiques (statut de l'artiste, droits d'auteur, etc.).

La DDLL

La bibliothèque centrale de prêt de l'Hérault, créée en 1946, a fait partie des premières BCP construites par le ministère de l'Éducation nationale. Elle répondait déjà à une volonté de rendre la culture proche des publics et des territoires. Le service de bibliobus se rendant jusque dans les villages les plus reculés en était la figure emblématique.

En 1986, avec la décentralisation, la BCP devient bibliothèque départementale de prêt, passe sous tutelle du Département, et installe une antenne à Béziers afin de rapprocher ses services du territoire.

En 2002, une modernisation du service étant devenue indispensable, un plan de développement de la lecture publique a été voté par l'assemblée départementale et a donné des moyens accrus à la BDP pour rénover les moyens internes et pour agir sur le territoire, notamment par des aides pour l'équipement des communes.

En 2004, la BDP devient Direction du livre et de la lecture (DDLL). Cette nouvelle étape, nécessitant une réorganisation interne du service, marque l'évolution de ses missions sur le territoire, réparties en quatre services fonctionnels : service et coordination du réseau, service des médiations et de la lecture jeunesse, service administration et gestion financière, service des ressources documentaires. La DDLL a élargi ses services au public en développant des services de médiation avec les publics empêchés, avec les jeunes, en créant un comité de bibliothécaires de réseau et une territorialisation de ses actions par la création de zones de conseil géographiques.

Fin 2004, le réseau des bibliothèques de l'Hérault se compose de 224 lieux de lecture, dont 76 professionnalisés et 57 bibliothèques relais de la DDLL, et de 843 personnes, dont 212 salariées.



> Pour le **patrimoine**, il n'existe pas de réseaux formalisés à l'échelle du département, mais seulement des micro-réseaux territoriaux (ex : le passe sites et musées du bassin de Thau) ou des réseaux thématiques régionaux (ex : Carrefour des patrimoines sur l'éducation au patrimoine, parcs et jardins). Il existe cependant deux actions départementales qui pourraient faire naître des réseaux plus formels.

– *Le Pass'musées et patrimoine* : les 130 partenaires du Pass' musées sont en majorité des collectivités ainsi que quelques associations et structures privées. Ces établissements souhaitent mieux se connaître, partager leurs expériences et éventuellement échanger des programmations, ce qui, à terme, pourrait aboutir à l'émergence d'un réseau.

– *Le prix du patrimoine et des associations* : lors de cette opération, plusieurs associations ont manifesté le souhait de mieux se connaître. Afin de répondre à cette demande, le Département envisage d'organiser des rencontres départementales entre associations, puis de constituer un annuaire des associations. Cela pourrait déboucher sur la création d'un réseau (150 associations de ce type sont connues dans l'Hérault).

> Pour le **spectacle vivant** : les réseaux de diffusion qui regroupent les divers lieux de spectacle (par exemple, l'association ARPROS avec son annuaire et son site web), avec qui le Département développe un travail de conseil, d'expertise, etc. :

– le service fait un travail d'interface entre les créateurs et les opérateurs pour stimuler la création et la diffusion ;

– le réseau du théâtre amateur, avec qui nous menons les actions de formation décrites plus haut.

> Le **réseau départemental de lecture publique** : un réseau d'équipement, avec 236 bibliothèques et médiathèques, qui mutualisent des fonds documentaires ainsi que des compétences professionnelles, et un réseau de personnes ressources avec plus de 800 acteurs de la lecture publique.

Comme on peut le constater, il existe une certaine diversité d'intervention sur les réseaux liée à des approches sectorielles. D'un travail formalisé (réseau des bibliothécaires) à des contacts plus informels (réseau des diffuseurs), les réseaux constituent des relais nécessaires à la mise en œuvre de la politique départementale (information, transmission, collaboration...), mais également des relais d'opinion car ils représentent une partie du public. Dans le domaine du spectacle vivant, le diagnostic de l'ARSEC a montré un sentiment généralisé d'isolement des structures trop souvent repliées sur elles-mêmes.

Ces réseaux sont un véritable capital. Ils peuvent être mobilisés pour collaborer avec les collectivités territoriales à la structuration des politiques culturelles locales. Pour cela, ils doivent se rationaliser et se professionnaliser et surtout aller vers un réel niveau qualitatif.

Le Département a décidé de relever ce défi et d'en faire un enjeu important de son futur projet.

Enfin, l'analyse de ces réseaux pose pleinement la question du rôle que le Département peut jouer en leur sein : animation, suivi, formation, etc.

Les résidences

Les résidences sont un mode nouveau d'intervention qui doit permettre la mise en cohérence des interventions locales et une lisibilité de l'intervention départementale. Pour cela, l'intervention doit s'adapter à un territoire. Il n'y a pas de résidence type. On mènera par exemple des résidences différentes en milieu rural et dans l'urbain. Il s'agit aussi d'entrer efficacement en relation avec les populations qui vivent sur le territoire : accueillir un ou des artistes en résidence dans l'espace rural ou urbain, c'est inscrire le tissu social comme un terrain d'aventure collective rassemblant le créateur et l'habitant. Il s'agit de provoquer une rencontre féconde entre un artiste, une population et l'art.

Pour les créateurs, il s'agit surtout d'enjeux de proximité, de familiarité, de désacralisation de la posture d'artiste. Cette relation particulière aux populations peut favoriser un ajustement de l'intervention en fonction des territoires. Elle sera l'objet d'enjeux artistiques de création, de renouvellement des idées, d'enjeux d'accompagnement des projets territoriaux ; enfin, d'enjeux de solidarité avec les publics : l'important est autant ce que va créer l'artiste que ce qui va se passer dans le lieu, dans le moment de la rencontre. La confrontation que l'artiste entretiendra avec son lieu de résidence verra l'émergence d'actes artistiques et d'œuvres publiques permanentes ou éphémères, dont la forme ne peut que se définir au fur et à mesure de sa présence, car la relation à l'autre, aux autres, et à son environnement, en demeure l'une des matières premières essentielles.

Actuellement, on note 3 types d'interventions différentes.

> **Les résidences au Théâtre d'O** – il s'agit là de résidences sur un équipement départemental, selon deux modalités :

- la résidence de création : dans le cadre de la programmation du Théâtre d'O, la compagnie bénéficie d'avantages matériels (lieu de création, mise à disposition de l'équipe technique...) et doit assurer un travail de médiation auprès des publics scolaires et des publics éloignés ;
- la résidence de démonstration : les compagnies viennent présenter entre deux et trois spectacles (convention avec le Théâtre d'O). L'équipe du Théâtre se charge de la médiation avec les publics.

> **Les résidences en collège** – il s'agit là de résidence sur un équipement régi par l'Éducation nationale. Ce dispositif a été décrit précédemment.

> **Les résidences de territoire** – il s'agit là de résidences sur un équipement, ou une collectivité ou un projet culturel local.

À titre d'exemple, l'ADDM conduit des résidences « chansons ». Il s'agit d'ateliers de chansons avec l'ensemble du milieu scolaire primaire. Cette opération illustre le rôle des résidences comme travail de sensibilisation et de préfiguration pour une école de musique intercommunale en facilitant :

- l'emploi permanent à l'année d'un intervenant en milieu scolaire ;
- une mobilisation permanente de l'ensemble des enseignants qui pérennisent ainsi l'action d'éducation musicale.

On peut aussi noter, dans le cadre **des projets de territoires**, plusieurs résidences. Leur objectif est de favoriser l'accès au spectacle vivant à des publics peu familiarisés au processus de création. Elles visent à la rencontre des publics d'horizons divers (public fréquentant des ateliers d'écriture de la médiathèque de Paulhan, public accueilli dans des associations conventionnées dans le cadre du RMI, public suivi par le service jeunesse de la commune ou le CCAS, public connu des services de la DSD). Le processus de la résidence repose sur la familiarisation avec l'équipement culturel. Ce deuxième exemple montre le rôle des résidences comme levier d'un travail collectif pour la conquête de nouveaux publics.

Sa durée varie de quatre semaines à trois mois.

Ces divers types de résidences, qui vont de l'équipement départemental (le Théâtre d'O) vers les résidences de territoires, en passant par les résidences en collèges, s'inscrivent dans une territorialisation de la politique culturelle départementale. Elles illustrent la volonté du Département d'aller à la conquête de nouveaux publics. Par leurs actions de sensibilisation, de formation, d'éducation artistique et culturelle, les résidences constituent d'excellents outils de démocratisation culturelle allant à la rencontre de la diversité des populations.

Cette politique a vocation à se développer en synergie avec les instruments d'action du ministère de la Culture.

La mise en œuvre de ce dispositif est récent. Les premières évaluations montrent que de telles actions permettent un travail en profondeur. Elles sont un instrument privilégié d'un enracinement de la politique de développement culturel.

2.6 - Le Domaine d'O : pôle d'excellence accessible au grand public

Le domaine départemental d'art et de culture du Château d'O, rebaptisé en 2005 Domaine d'O, a fait l'objet d'une profonde restructuration en 2003.

Hier, les équipements du domaine se limitaient à un espace d'art contemporain, situé dans une aile du château, et au Théâtre d'O, aménagé dans un ancien chai au sud du domaine, disposant d'une capacité d'accueil limitée.

Le parc du château accueillait en installation foraine deux manifestations : Saperlipopette, voilà ! et le Printemps des comédiens.

Afin de limiter l'impact des manifestations événementielles sur les jardins historiques et d'offrir de bonnes conditions d'accueil au public comme aux artistes, à l'initiative de son président André Vezinhet, le Département a engagé un vaste programme de rénovation et d'extension des équipements existants, ainsi qu'un programme de construction de nouveaux équipements.

Le Théâtre d'O a donc été entièrement rénové, sa capacité a été augmentée pour atteindre 215 places, il a été doté d'un studio de répétition.

Le domaine a été doté, dans sa partie nord, d'un amphithéâtre en plein air de 1800 places, d'une aire capable d'accueillir simultanément deux chapiteaux, d'un bâtiment administratif et de deux parkings d'une capacité totale de 750 places.

Ces nouveaux équipements ont été inaugurés durant l'été 2003 en ce qui concerne l'amphithéâtre et à l'automne 2004 en ce qui concerne le Théâtre d'O.

Afin d'accompagner la mise en place de ces nouveaux équipements, le Département a décidé de constituer une équipe administrative et technique en charge de la gestion et de l'exploitation du domaine.

Afin d'optimiser l'occupation des équipements nouvellement créés, après une première saison estivale 2003, les saisons 2004 et 2005 ont été marquées par une montée en charge significative de l'activité :

- redémarrage des activités du Théâtre d'O dans des locaux totalement rénovés, après trois saisons jouées hors les murs. Ainsi, la saison 2004/2005 a compté 66 représentations, pour 25 spectacles et 9 créations, 4 résidences et une forte présence des troupes locales (7 créations et 2 résidences), le Théâtre d'O a conquis 6000 spectateurs, dont près de 300 abonnés ;
- création de la manifestation « Nuits d'O ». L'année 2004 aura vu la formalisation du concept et la mise en place d'une nouvelle manifestation familiale et conviviale autour de la thématique « musique et cinéma ». Dès sa première édition, la manifestation a affiché complet deux week-ends sur trois, avec un total de près de 6000 spectateurs sur 6 soirées. Le public a pleinement apprécié la simplicité et la convivialité de la formule, qui a permis de valider le concept de cette manifestation abordable et populaire. Cette première édition, qui a montré qu'il existait une demande dans cette période de l'année et qui a permis d'installer la manifestation dans le paysage culturel estival, a été reconduite en 2005 ;

– création de la manifestation « Jazz d'O » . Dans le cadre du festival Radio France, huit soirées de découverte du jazz ont été offertes au public en exploitant la qualité exceptionnelle de l'amphithéâtre d'O pour les programmations musicales.

Ainsi peu à peu, le Domaine d'O s'érige comme un pôle d'excellence, vitrine de la création contemporaine, notamment avec une forte présence de créateurs régionaux, mais aussi un lieu largement accessible au grand public où on a plaisir à venir, en famille, se promener et se cultiver.